

## COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE MONTREAL

**L** est actuellement devant la Législature un projet de loi tendant à faire élire par le peuple les Commissaires d'Écoles de Montréal.

Nous n'avons pas du tout l'intention d'incriminer la bonne foi de ceux qui désireraient transformer le bureau actuel. Ils ont protesté de la sincérité de leurs convictions ; et ils voudraient tout simplement confier l'administration d'un domaine si important « à des commissaires élus par le peuple et responsables au peuple ».

L'importance de cette mesure nous engage cependant à exprimer notre sentiment. Nous croyons qu'un changement aussi radical ne doit pas se faire sans que l'on étudie sérieusement les raisons qui militent en sa faveur ; et sans considérer avec attention si c'est entrer dans la voie du progrès, que de se rallier au système du vote populaire pour le choix des commissaires. Le clergé n'a pas peur du progrès ; l'histoire de notre pays surtout est là pour attester que toujours il a été à la tête du mouvement pour promouvoir les intérêts même temporels de notre nation. Chaque fois qu'il s'est agi du développement intellectuel et moral du peuple, il s'est dévoué pour être toujours à la hauteur de sa mission civilisatrice.

Mais pouvons-nous de galeté de cœur renoncer à ce que nous avons pour nous lancer dans une voie qui ne conduirait pas au perfectionnement voulu ? Qu'il y ait du mieux à désirer dans les institutions humaines : c'est un fait bien constaté. Encore faut-il prendre les moyens les plus surs pour réaliser le bien que l'esprit humain conçoit facilement ; car quand il vient pour appliquer ce qui a fait l'objet de ses vœux pendant de longues années, il s'aperçoit bien vite que concevoir une réforme et l'exécuter dans le sens d'une amélioration véritable sont deux choses bien différentes.

La commission scolaire pour la ville de Montréal est aujourd'hui composée de neuf membres, dont trois sont nommés par le Gouver-